



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/02/14

Reçu en Préfecture le : 28/02/14
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 24 février 2014
D-2014/133

Aujourd'hui 24 février 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

(Présidence de Monsieur Hugues MARTIN à partir de 19h10) Interruption de séance de 17h00 à 17h20

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Nicolas BRUGERE, Monsieur Maxime SIBE, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOUD, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN,

Excusés :

Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Joël SOLARI, Madame Nicole SAINT ORICE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Madame Wanda LAURENT, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Natalie VICTOR-RETALI

Exploitation du restaurant et du café de la Cité Municipale destinés aux agents municipaux de la Ville de Bordeaux. Signature du marché

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Cité Municipale de Bordeaux rassemblera à compter de juillet 2014 dans un même bâtiment environ 850 agents des services de la mairie et du CCAS, aujourd'hui répartis dans une quinzaine d'immeubles.

Cette opération emblématique pour la Ville de Bordeaux est réalisée dans le cadre d'un contrat de Partenariat Public-Privé portant sur la conception-construction, l'entretien et la maintenance de la Cité Municipale pour une durée de 20 ans.

Elle hébergera au cinquième étage un espace de restauration avec terrasse pour le personnel permettant d'accueillir jusqu'à 1000 convives par jour ainsi qu'un café.

Il a été décidé que la restauration collective ne serait pas confiée au partenaire et, ceci d'une part, pour que la Ville puisse opérer elle-même un choix parmi les professionnels du domaine et, d'autre part, afin que la Ville ne soit pas liée pendant une aussi longue durée (20 ans) pour une prestation demandant variété et renouvellement.

C'est pourquoi la Direction de la concurrence et de la commande publique a lancé une mise en concurrence par le biais d'une procédure adaptée sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction de la Logistique et de la Stratégie Immobilières.

Le marché a pour objet l'exploitation et la gestion :

- du restaurant d'entreprise
- de la cafétéria dite « Café de la Mairie »

ainsi que la réalisation de prestations annexes :

- service à table en salle à manger
- services de plateaux froids dans les étages (salles de réunion),
- service traiteur : apéritifs, lunchs, réceptions,
- petits déjeuners et pauses café

A l'issue de la procédure et au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre de la Société ELIOR ENTREPRISES a été classée en premier.

Ce marché à bons de commande sans minimum ni maximum sera conclu pour 3 ans et renouvelable pour 1 an à compter de sa notification. Cette durée permet, d'une part, à l'exploitant d'arriver à un équilibre économique et, d'autre part, à la Ville de le remettre en concurrence rapidement.

L'estimation annuelle de la dépense s'élève à 1 300 000€HT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 30 et 77 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de exercice en cours, rubrique 020, article 611.

ADOpte A LA MAJORITE

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 février 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE